



COMMUNIQUÉ DE PRESSE - Paris, le 5 février 2014

---

La Fédération de l'Hospitalisation Privée pourrait suspendre les stages des étudiants infirmiers

**L'Ordre national des infirmiers appelle au respect des étudiants infirmiers, « otages de désaccords qui les dépassent » et les pouvoirs publics au dialogue.**

La Fédération de l'Hospitalisation Privée (FHP) a prévenu ce 4 février 2014 que ses établissements pourraient suspendre les stages des étudiants infirmiers dès le 1<sup>er</sup> mars prochain si le ministère des Affaires sociales et de la Santé persistait à ne pas reconnaître les missions d'intérêt général des cliniques et hôpitaux privés. L'Ordre national des infirmiers regrette les difficultés parfois rencontrées par certains acteurs de la santé dans leur dialogue avec la Ministre, d'autant que les services rendus au public par ces institutions sont essentielles au système de soins. Pour Didier Borniche, président de l'Ordre national des infirmiers, « *Les étudiants en soins infirmiers n'ont pas à être les otages de désaccords entre pouvoirs publics et établissements de santé privés. Ils choisissent d'effectuer des stages au sein des établissements de santé pour se former à un métier complexe et exigeant pour des prises en charge de qualité. Les cliniques et établissements privés assurent d'indispensables missions de service public de formation des infirmiers : ces missions doivent être pleinement reconnues par les pouvoirs publics, tant la diversité des terrains de stage est précieuse. Toutefois, empêcher les professionnels infirmiers de demain d'apprendre leur métier ne peut qu'être préjudiciable aux étudiants mais aussi à l'hospitalisation privée et ses patients. Ce serait absolument contreproductif.* »

Le président de l'Ordre national des infirmiers s'entretiendra de nouveau avant la fin de la semaine avec son homologue de la FHP pour approfondir les solutions de sortie de crise.

**À propos de l'Ordre national des infirmiers**

*Avec 146 000 inscrits, l'Ordre national des infirmiers est le deuxième des sept ordres de professions de santé en France. Il est chargé par la loi de veiller à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins. Il assure la défense de l'honneur et de l'indépendance de la profession d'infirmier. Il en assure la promotion.*

*Il participe au suivi de la démographie de la profession d'infirmier et étudie l'évolution prospective des effectifs de la profession au regard des besoins de santé.*

*Il accomplit ses missions par l'intermédiaire des conseils départementaux, des conseils régionaux ou interrégionaux et du conseil national de l'ordre.*

Contacts presse :

**Vianney Le Parquic – Confluence**  
01 40 07 34 22  
vianney.leparquic@confluence.fr

**Karim Mameri – Secrétaire général de l'Ordre  
national des infirmiers**  
06 21 75 54 59